



Peut on changer le nom d'un enfants reconnu?

Par **cassandra_old**, le **06/09/2007** à **13:51**

bonjours, je suis maman d'un petit garcon de 4 ans et son papa n'a plus d'autorité parental sur decision de justice. Il ne ma jamais verser de pension quand il le devait et n'a jamais elever son fils. Il ne le prenait pas quand c'etait ses week end de garde c'est pour cela que l'autoriter parentale lui a ete retirer. Il ne prens jamais de nouvelles depuis sa naissance il l'a vu 1 an (en gros, mois par mois) mon fils ne se souvient pas de lui et appel mon conjoint actuel papa. Je voudrais savoir s'il est possible de saisir le tribunal pour que mon fils prenne mon nom ou bien celui de mon conjoint? et quelles sont mes chance de gagner ce proces? Merci pour votre reponse

Par **Upsilon**, le **06/09/2007** à **19:55**

Oui cela semble totalement possible.
Il me semble que vous etes en mesure de demander au juge une rectification du nom. Je n'en connais pas les details, mais n'hésitez pas à vous rapprocher d'un juge qui lancera cette procedure si cela est possible.

Par **madalino_old**, le **14/09/2007** à **06:35**

oui c'est possible car ma fille porté le nom du pere et apres un jugement elle porte enfin mon nom. la procedure est longue mais j'étais dans la meme situation que vous .